



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 56460

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le nombre de suicides parmi les fonctionnaires de la police nationale. L'année dernière, 42 policiers se sont suicidés, alors même qu'on ne compte que 43 psychologues dans la police pour 145 000 fonctionnaires. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

## Texte de la réponse

En 2004, le nombre de suicides de fonctionnaires de police s'est élevé à 42. Ce chiffre est proche des statistiques constatées en 2002 et 2003 (41 suicides), années qui ont connu le plus faible taux en ce domaine. Face à ce terrible constat (en 1995 et 1996, le nombre de suicides a été respectivement de 55 et 71), le ministère de l'intérieur a créé, en 1996, un service de soutien psychologique opérationnel. Ce service a vu ses effectifs croître au fil des années. Les psychologues cliniciens sont désormais recrutés à temps plein. Le nombre actuel de ces professionnels est de 43. Un recrutement complémentaire est prévu en fin d'année 2005 et portera leur nombre à 48. Il est envisagé de poursuivre le renforcement de ce service afin de permettre aux psychologues de réaliser un travail de plus grande proximité. Ils ont pour mission la prise en charge post-traumatique des personnels de la police nationale. Dans le cadre des missions dévolues à ces praticiens, précisées par une circulaire du 14 septembre 2004, l'accent a été particulièrement mis sur le travail préventif à mener face au suicide. Cela comprend notamment un renforcement du nombre des séances d'information et des permanences dans les sites et une sensibilisation de l'entourage professionnel (encadrement et collègues) sur les comportements à risque. Cependant, il doit être précisé que cette problématique ne relève pas exclusivement de la compétence des psychologues de la police nationale. En effet, sont également concernés l'ensemble des professionnels de soutien : médecins de la police nationale, médecins de prévention et assistants sociaux qui ont à connaître des situations difficiles dans lesquelles se trouvent certains fonctionnaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56460

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2005, page 938

**Réponse publiée le :** 17 mai 2005, page 5132